

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
01 avril 2019**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 01 avril 2019, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Dave Côté
Monsieur Langis Proulx
Madame Denyse Leduc
Madame Nicole Després

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

06 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 047-19

Il est proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2019

Résolution No 048-19

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 04 mars 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2019.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 049-19

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 MARS 2019

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	16 429.01\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	21 570.83\$
Dépenses compressibles :	16 661.93\$
Frais fixes opération entreprise :	115.00\$
Int. Prêt Nol Finan. Temporaire édifice mun. :	5 876.28\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égout :	180.11\$
Int. sur emprunt temporaire :	31.09\$
Paieement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Février 2019 :	6 486.92\$
Salaires des employés :	18 019.46\$
Total des dépenses pour mars 2019 :	85 532.38\$

REVENUS AU 31 MARS 2019

Autres revenus :	72.95\$
Compensation 2018/ ÉEQ :	8 579.51\$
Compensation 2018/ RecycleMédias :	411.99\$
Corpo. Dév./D.A.S. Emploi étudiant :	625.14\$
Crédit du FSST :	5.88\$
Intérêts-arrière de taxes :	1 223.36\$
Médailles :	10.00\$
MTQ / PAARRM :	16 000.00\$
MTQ / Subv. amélioration des chemins :	6 339.74\$
Permis :	40.00\$
Photocopies :	34.50\$
Recette du Carnaval 2019 :	179.05\$
Redevance Éolienne :	2 496.00\$
Remb. du change pour le Carnaval 2019 :	400.00\$
Remboursement TPS :	71 899.52\$
Remboursement TVQ :	82 999.47\$
Subv. URLS du Bas-St-Laurent :	250.00\$
Taxes foncières générales :	118 053.15\$
Total des revenus pour mars 2019 :	309 620.26\$

Solde en banque au 31 mars 2019 : 19 113.72\$

ACHAT ET INSTALLATION DE L'EMBLÈME DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ENTRÉE PRINCIPAL DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Résolution No 050-19

Il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de services de Gagnon Image! pour la fabrication et l'installation de l'emblème de la municipalité, celui-ci sera installé dans une des vitres de l'entrée principale de l'édifice municipal au coût de trois cents soixante-cinq dollars (365\$) avant les taxes.

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution No 051-19

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vu de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins («les Carte»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire et, ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des Caisses Desjardins du Québec («Fédération»);

Que la municipalité de La Trinité-des-Monts, soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicable ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la municipalité de La Trinité-des-Monts, s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation de compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner; à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites du crédit autorisé des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées:

Directrice générale/secrétaire-trésorière, Nadia Lavoie
Secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Lepage
Maire, Yves Detroz

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant et qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ACHAT DE DRAPEAUX DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution No 052-19

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de Gagnon Image! pour l'acquisition de trois (3) drapeaux de la municipalité au coût de cent quinze dollars (115\$) l'unité avant les taxes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

Résolution No 053-19

Il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts de nommer madame Nicole Després qui agira à titre de déléguée à l'assemblée générale annuelle, le jeudi 18 avril 2019.

ACHAT ET INSTALLATION D'AMEUBLEMENT DE LA CUISINE DU CENTRE DES LOISIRS

Résolution No 054-19

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de l'entreprise NÜVO DESIGN au montant de quinze mille neuf cents dollars (15 900,00\$) avant les taxes pour l'achat et l'installation d'ameublement de la cuisine du centre des loisirs.

DEMANDE À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE DE NOUS APPUYER DANS UNE DÉMARCHE AFIN DE PERMETTRE L'OCCUPATION DES TPI (TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES) DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Résolution No 055-19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts souhaite accueillir de nouvelles familles, afin de dynamiser son milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts désire l'implantation de mini-fermes agro-forestières sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'occupation des TPI dans la municipalité de La Trinité-des-Monts s'inscrit dans le cadre de la « Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond adéquatement à l'objectif de rendre accessible ces ressources naturelles en les valorisant au bénéfice de notre collectivité;

CONSIDÉRANT QUE ces TPI offrent un environnement naturel paisible, de plus en plus recherché par une certaine clientèle, et doté d'une excellente qualité de vie permettant également l'accès à des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE ces territoires sont inoccupés et en raison de l'importance de l'investissement financier pour acquérir des lots forestiers, il nous apparaît primordial de revoir le mode de gestion actuel, afin de rendre davantage accessible cette ressource essentielle, tout en la revalorisant pour le développement de nos milieux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande à la MRC de Rimouski-Neigette de nous appuyer dans cette démarche afin de permettre l'occupation des TPI dans notre territoire.

OFFRE DE SERVICES-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019 ET 2020

Résolution No 056-19

Il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de services d'audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour les états financiers suivants:

Année	Audit États financiers	Redressement et correction des soldes d'ouverture	TPS (5%)	TVQ (9.975%)	TOTAL \$
<u>2018</u>	5 000.00\$	1 500.00\$	325\$	648.38\$	7 473.38\$
<u>2019</u>	4 700.00\$		235\$	468.83\$	5 403.83\$
<u>2020</u>	4 800.00\$		240\$	478.80\$	5 518.80\$
<u>Total</u>	14 500.00\$	1 500.00\$	800\$	1 596.01\$	18 396.01\$

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Dave Côté, explique les interventions survenues dans le mois.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRSBP 2019

Résolution No 057-19

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise madame Joëlle Lepage, responsable de la bibliothèque municipale, d'assister à l'assemblée générale annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent qui se tiendra le 25 mai prochain.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h50 à 19h52.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h26 à 20h39.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 058-19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Dave Côté que la séance soit levée. Il est 20h39.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 06 MAI 2019

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.